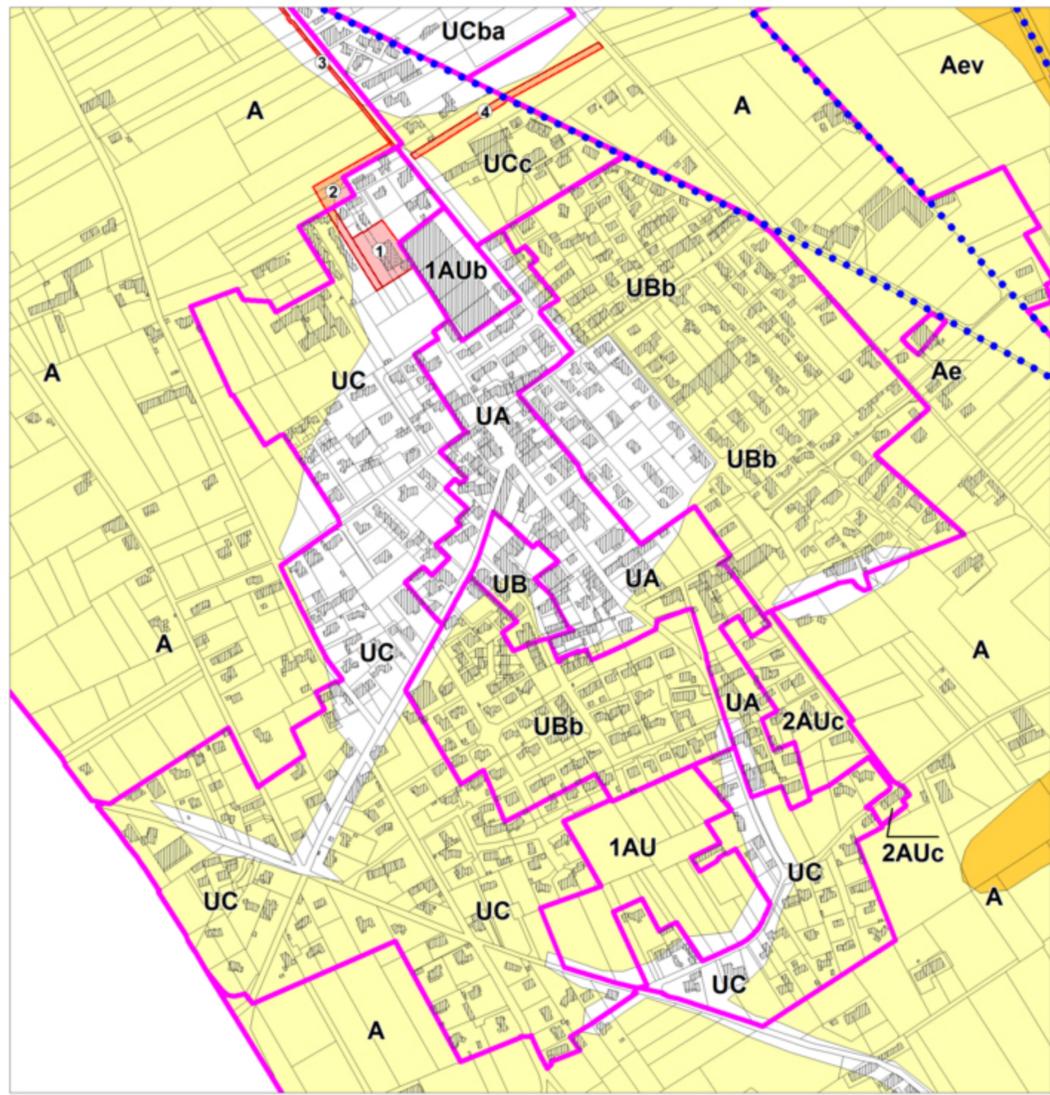


Légende :

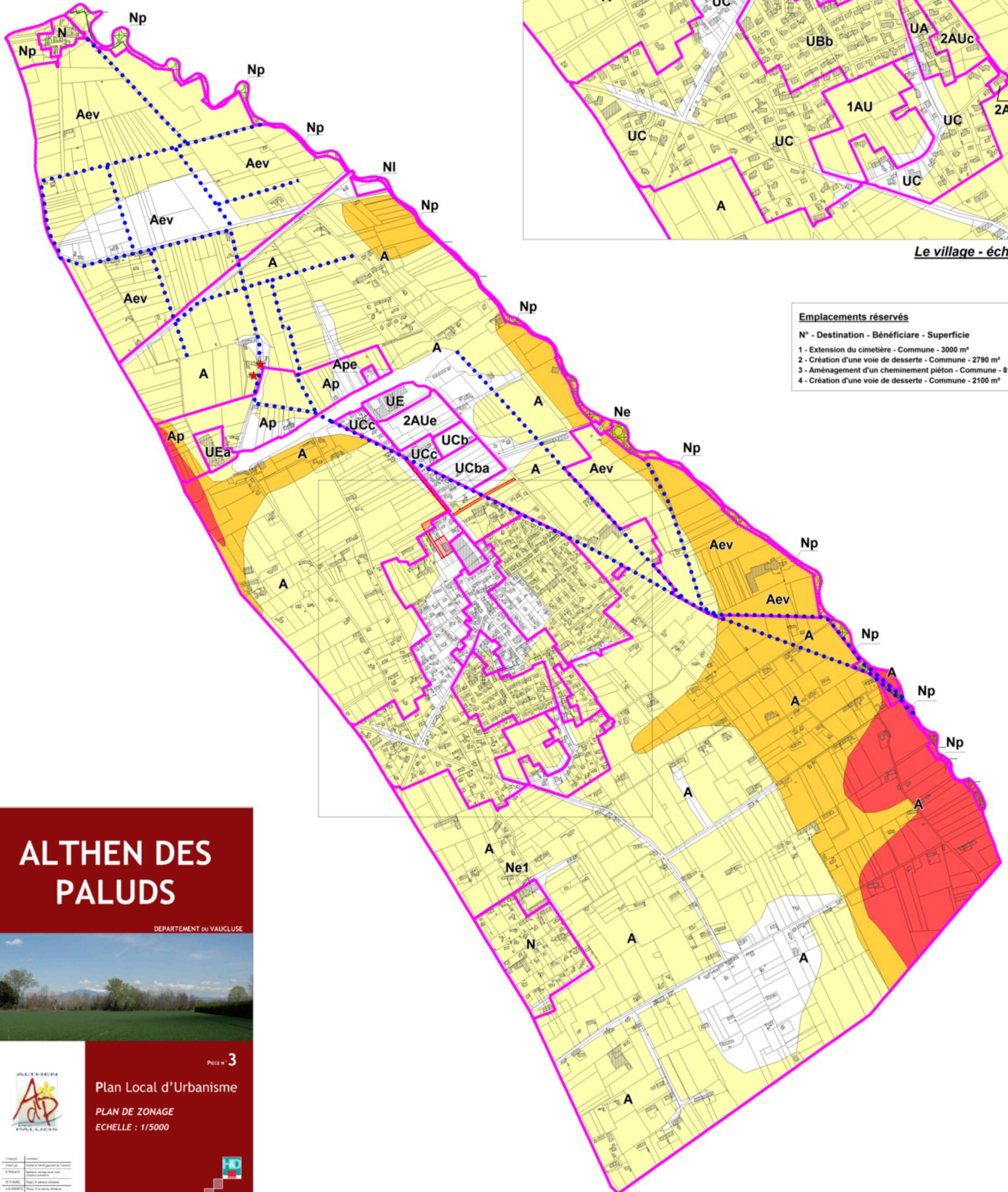
-  Emplacements réservés
-  Espace Boisé Classé (EBC)
-  Canaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU

Risque inondation

-  Aléa fort : H > 1 m
-  Aléa modéré : 0.5 m < H < 1 m
-  Aléa faible : H < 0.5 m



Le village - échelle : 1/3000



Emplacements réservés

- N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie
- 1 - Extension du cimetière - Commune - 3000 m²
 - 2 - Création d'une voie de desserte - Commune - 2790 m²
 - 3 - Aménagement d'un cheminement piéton - Commune - 810 m²
 - 4 - Création d'une voie de desserte - Commune - 2100 m²

ALTHEN DES PALUDS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

PIECE N° 3

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
ECHELLE : 1/5000



ÉLABORÉ	Commune
APProuvé	Commission d'urbanisme et de l'environnement
ÉLABORÉ	Service urbanisme et environnement
ÉLABORÉ	Service urbanisme et environnement
ÉLABORÉ	Service urbanisme et environnement



03/07/2018